



DIEPAT/23-985-1592 du 16/10/2023

**PROMOTION DES PERSONNELS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES HANDICAPES A  
L'ÉDUCATION NATIONALE PAR LA VOIE DU DETACHEMENT - ARTICLE 93 DE LA LOI DE  
TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels techniques et pédagogiques de la région académique - Monsieur le DRAJES - Madame et messieurs les responsables des services départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - M. ALBERTI - Tel : 04 42 95 29 31 - correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr - M. SADAILLAN - chef de bureau des personnels administratifs - Tel : 04 42 91 72 28 - pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - M. BESNARD - gestionnaire des corps spécifiques Jeunesse et Sports - Tel : 04 42 91 72 52 - emmanuel.besnard@ac-aix-marseille.fr - Mme POGGIONI - chargée de mission recrutement des personnels - Tel : 04 42 91 73 28

Il s'agit d'une expérimentation entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2026, inscrite dans les lignes directrices de gestion (LDG) qui concerne en premier lieu les personnels administratifs puis les personnels techniques et pédagogiques :

Conformément à l'article 12 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, les LDG du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels ont été publiées :

- ✓ au BO n° 9 du 05-11-2020,

Elles mentionnent l'article 93 de la loi TFP relatif à la voie promotionnelle par détachement des fonctionnaires en situation de handicap.

**Conditions :**

- appartenir à l'une des catégories suivantes des bénéficiaires de l'obligation d'emploi: 1°, 2°, 3°, 4°, 9° 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail,
- justifier d'une durée de service public équivalente à celle demandée pour se présenter au concours interne du corps de CTPS dans lequel le détachement et l'intégration vont s'opérer, soit 4 ans de services publics en catégorie A ou de même niveau au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Poste offert : un conseiller technique pédagogique supérieur (CTPS) SPORT** pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 à la **DRAJES PACA à MARSEILLE**.

Cette publication tient lieu d'avis d'appel à candidatures.

**Un dossier de candidature** dont le modèle est joint en annexe (situation du candidat, parcours de formation, expérience professionnelle et extraprofessionnelle, projet professionnel) et qui comprend la copie du justificatif en cours de validité attestant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (RQTH, reconnaissance de qualité de travailleur handicapé notamment) devra parvenir à la DIEPAT **avant le 30 octobre 2023 au plus tard** à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

## TOUT DOSSIER PARVENU APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS EXAMINÉ

Les demandes de candidature feront l'objet d'une instruction par mes services. Les candidats retenus à l'issue de la sélection des dossiers seront convoqués au Rectorat d'Aix-en-Provence.

- à un entretien professionnel avec un jury comprenant le Président, d'un corps égal ou supérieur à celui de CTPS, le correspondant handicap compétent en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et une personne du pôle des ressources humaines, afin d'apprécier les aptitudes professionnelles et la motivation des candidats.
- l'entretien :
  - dure au plus 45 minutes,
  - sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience établi par le candidat,
  - point de départ : un exposé de 10 minutes au plus du candidat sur son parcours professionnel,
  - la commission apprécie la motivation, le parcours professionnel, la capacité du candidat à occuper les fonctions postulées,
- Les candidats retenus par la commission sont détachés dans le corps d'accueil,
- dès sa nomination, l'agent est classé selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les lauréats du concours interne,
- le déroulement de la période de détachement fait l'objet d'un rapport d'appréciation des compétences acquises et de leur mise en œuvre, il est établi par le supérieur hiérarchique.
- Au terme de la période de détachement, l'aptitude professionnelle est à nouveau évaluée par une commission de sélection :
  - sur la base du rapport d'appréciation élaboré par le supérieur hiérarchique,
  - point de départ : un exposé de 10 minutes au plus de l'agent sur les principales activités réalisées pendant son détachement,
  - la commission apprécie les capacités de l'agent à exercer les missions du corps d'accueil.

Si le fonctionnaire est déclaré apte, il sera intégré dans le corps des CTPS et affecté à la DRAJES PACA à Marseille à titre définitif à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de l'encadrement et  
des personnels administratifs et techniques

**ANNEXE**

**DEMANDE DE PROMOTION ET DE DÉTACHEMENT**

(à retourner à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr) pour le 30 octobre 2023 au plus tard)

**I - SITUATION ADMINISTRATIVE**

Nom : Nom de jeune fille : Prénoms : Date et lieu de naissance : N° de sécurité sociale :	Corps : Fonction :
Adresse personnelle :	
Adresse mél : N° téléphone : (indispensable pour le suivi du dossier) N° portable :	
Affectation : - établissement, service : - adresse :  - n° de tél. : - adresse mél :	
Parcours de formation et diplômes :   Expérience extra-professionnelle :	

Pour tous les personnels, joindre une copie de votre RQTH et de votre bulletin de salaire.

**Je soussigné(e) atteste sur l'honneur être fonctionnaire bénéficiaire de l'obligation d'emploi et sollicite par le dépôt du présent dossier une demande de promotion détachement dans le corps supérieur que je m'engage à rejoindre si je suis retenu(e)**

Date et signature de l'agent





